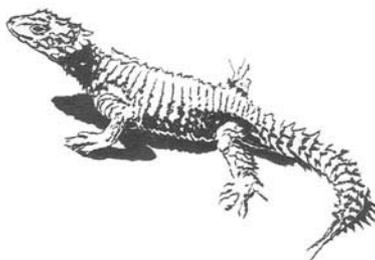


CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingtième session du Comité pour les animaux
Johannesburg (Afrique du Sud), 29 mars – 2 avril 2004

Rapports régionaux

EUROPE

1. Le présent rapport a été préparé par M. Thomas Althaus (Suisse) et Mme Katalin Rodics (Hongrie) en tant que représentants de l'Europe.

Informations générales

2. Représentants régionaux suppléants: M. Carlos Ibero Solana (Espagne) et M. Alexandre G. Sorokin (Fédération de Russie).
3. Nombre de Parties dans la région: 41.

Communication avec les Parties de la région depuis la 19^e session du Comité pour les animaux (Genève, 2003)

4. Après la 19^e session, M. Althaus a envoyé aux Parties de la région le mandat pour l'évaluation de l'Etude du commerce important en leur demandant leurs commentaires; il leur a également demandé une contribution au présent rapport.
6. Les deux représentants régionaux ont participé à la réunion de coordination de la région (pour la 50^e session du Comité permanent et la 13^e session de la Conférence des Parties) tenue le 30 janvier 2004 à Bruxelles.
7. Bien que la communication par voie électronique fonctionne bien et que les contacts entre Parties et individus soient facilement établis et maintenus, la circulation des informations et les échanges de vues sur les questions concernant le Comité pour les animaux ne sont pas fréquents. Il y a peu de réponses aux demandes. Nous espérons que cela n'est dû qu'à la charge de travail des organes de gestion (OG) et des autorités scientifiques (AS) et non à un manque d'intérêt, à d'autres priorités ou à un manque de communication entre OG et AS au sein des Parties. Ce rapport ne donnera donc qu'un aperçu des activités liées à la CITES menées dans la région et il n'est pas exhaustif (les activités de renforcement des capacités, de lutte contre la fraude, de formation et de sensibilisation du public sont traitées plus largement dans le rapport de la région Europe au Comité permanent).
8. La double fonction du président du Comité pour les animaux, qui assume également la représentation de l'Europe, pose un problème qu'il faudrait examiner. Son remplacement par son suppléant pour la représentation régionale pourrait être une solution.

Suivi des questions de l'ordre du jour depuis la 19^e session

9. Le représentant du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord a présidé le groupe de travail du Comité pour les animaux sur les coraux fossiles; dans le contexte de la révision des critères d'amendement des Annexes I et II, il a examiné *Probarbus julieni* et, en collaboration avec l'Espagne, *Corallium rubrum*. Il a soumis au groupe de travail sur les faucons une étude de cas sur le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) examinant la relation entre la production *ex situ* et la conservation *in situ*. En réponse à la notification 2003/071 (relative à la résolution Conf. 12.10 et à la décision 12.78), il a fait part de son expérience du traitement des demandes d'enregistrement des établissements élevant à des fins commerciales des animaux d'espèces inscrites à l'Annexe I.
10. L'Espagne a été l'un des membres du groupe de travail du Comité pour les animaux sur le processus d'enregistrement des établissements élevant à des fins commerciales des animaux d'espèces inscrites à l'Annexe I et a participé au travail réalisé après la 19^e session pour donner suite à la notification 2003/71, dans laquelle le Secrétariat demandait des informations sur les problèmes posés par l'enregistrement ainsi que des solutions possibles. L'OG et l'AS de l'Espagne ont préparé une réponse commune. La question a été évoquée brièvement le 15 janvier 2004 à la 28^e réunion du Groupe d'examen scientifique de la Commission européenne et la réponse à la notification a été envoyée au Secrétariat en temps voulu. En plus de l'examen de *Corallium rubrum* (Cnidaria), l'Espagne a entrepris celui de *Parnassius apollo* (Insecta, Lepidoptera). Les deux espèces n'ont pas révélé de problèmes majeurs à évaluer sur la base des critères utilisés dans cet exercice. Enfin, l'Espagne a participé au groupe de travail du Comité pour les animaux sur l'examen périodique des espèces animales inscrites aux annexes, et a donc participé activement au travail qui a suivi la 19^e session du Comité.
11. Le représentant de la Slovénie a participé au groupe de travail sur le commerce des tortues terrestres et des tortues d'eau douce.
12. Les représentants de l'OG et de l'AS de l'Espagne ont participé à l'atelier sur le renforcement des capacités, organisé par le Secrétariat CITES avec les autorités CITES du Paraguay à Asunción, du 1^{er} au 5 mars 2004. Le représentant de l'AS s'est rendu dans des zones où des espèces CITES sont prélevées pour le commerce.

Activités de recherche et activités scientifiques

13. L'OG de la Slovénie a préparé un rapport exhaustif sur la conservation et le commerce de l'ours brun (*Ursus arctos*) en Slovénie. Ce rapport a été examiné à la 50^e session du Comité permanent (décisions 12.27 et 12.28).
14. L'AS de la République tchèque a préparé une documentation sur l'état, le commerce et l'élevage du faucon sacré (*Falco cherrug*) en République tchèque et l'a envoyée au Secrétariat CITES, aux Emirats arabes Unis et au représentant régional au Comité pour les animaux.
15. Le Département polonais de la conservation de la nature a signalé les activités suivantes de conservation d'espèces CITES conduites dans son pays: préparation d'un projet de rétablissement de *Falco peregrinus* et d'un projet de réintroduction de *Bubo bubo* dans le parc national Wolinski; suivi de la répartition géographique et des effectifs de *Haliaeetus albicilla*, *Aquila chrysaetos*, *Milvus milvus*, *Milvus migrans*, *Bubo bubo*, *Aquila pomarina*, *Aquila clanga* et *Pandion haliaetus*, et projets de recherche sur l'évolution des populations de *Lynx lynx* et de *Canis lupus*. Enfin, un avant-projet de plan d'action pour les grands carnivores (*Ursus arctos*, *Lynx lynx* et *Canis lupus*) est en préparation.
16. Le *Department for Environment, Food and Rural Affairs* (DEFRA) du Royaume-Uni a contribué aux programmes et projets suivants à l'appui de la CITES et d'initiatives touchant à la conservation:
 - a) 100.000 GBP au *Flagships Species Fund*, qui vise à fournir un appui pratique à la conservation des espèces en danger et à leurs écosystèmes dans les pays en développement. Il s'agit d'un partenariat entre le DEFRA et *Fauna and Flora International*, organisation qui a son siège au Royaume-Uni, avec l'appui de sociétés mondiales telles que BP et Rio Tinto. Ce fonds met l'accent sur des groupes taxonomiques clés, en particulier sur leurs espèces "phares", dont bon nombre sont des espèces CITES.

- b) 61.000 GBP à l'UICN: 36.000 GBP pour le Groupe de spécialistes des requins et 25.000 GBP pour le Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique. Cet argent sert, entre autres, à financer le travail des cadres chargés du programme, leur permettant d'organiser des ateliers sur le renforcement des capacités, d'améliorer la communication et de sensibiliser l'opinion à la conservation des requins et de l'éléphant.
 - c) 30.000 GBP à la CITES: 20.000 GBP alloués à la troisième réunion du Dialogue des Caraïbes sur la tortue imbriquée. Le Gouvernement britannique espère que cette réunion facilitera la collaboration régionale, la planification et l'échange d'informations, ainsi que la collaboration avec tous ceux qui travaillent à la conservation de cette espèce dans les Caraïbes. 10.000 GBP au groupe de travail sur la viande de brousse.
 - d) 30.000 GBP à la *Zoological Society of London*: 25.000 GBP pour *21st Century Tiger*, à allouer aux projets sur le tigre comme approprié, et 5000 GBP pour *Global Tiger Projects Database*.
 - e) 100.000 GBP entre mars 2003 et mars 2004 au titre de l'engagement pris de financer le projet du PNUE sur les grands singes: *Great Ape Survival Project* (GrASP). Ces fonds ont été utilisés pour des activités réalisées à l'appui des ateliers du *National Great Ape Survival Plan* et pour des ateliers sur les projets de conservation des grands singes identifiés par le GrASP.
17. Les résultats de deux projets de recherche conduits en Allemagne ces dernières années ont été publiés en anglais en 2003. Les deux publications, *Biochemical Investigations into the Ageing and Origin of the Caviar Sorts Beluga, Sevruga and Osietr*, et *Transport Losses of CITES-Protected and Non Protected Animal Species*, ont été largement diffusés par l'OG de l'Allemagne aux autorités scientifiques et aux NGO intéressées.
 18. Les travaux du DEFRA sur les déplacements saisonniers et le comportement du requin pèlerin se poursuivent et donnent des résultats uniques et très intéressants. Ce programme de recherche de trois ans devait s'achever en janvier 2004 mais il a été prolongé jusqu'à janvier 2005 en raison de problèmes techniques posés par les marques au cours de la saison 2003.
 19. Le DEFRA examine actuellement les résultats d'un appel d'offres pour un projet de recherche sur la génétique des requins pèlerins, visant à comprendre d'autres éléments de la biologie de ce requin dans le nord-est de l'Atlantique (en particulier dans les eaux territoriales de l'Union européenne et du Royaume-Uni) et dans le monde. Le projet cherche en particulier à établir la structure de population des requins pèlerins par analyse génétique, afin de contribuer au rétablissement futur de leurs populations et à leur gestion durable.
 20. Après la réussite d'un projet financé par le DEFRA, un guide d'identification en ligne des espèces de coraux CITES a été lancé le 14 juillet 2003 (www.arkive.org). Ce guide donnera un accès 24 heures sur 24 à des utilisateurs aussi divers que les écoliers, les scientifiques, les vacanciers et les douaniers, leur permettant de reconnaître les coraux menacés, ce qui contribuera à réduire le commerce illicite de ces espèces.
 21. Le rapport final de l'étude commandée par le DEFRA sur l'étendue et les effets de la chasse illicite aux cerfs porte-musc (*moschus* spp.) en Fédération de Russie devrait paraître au printemps 2004. L'étude a été axée sur une évaluation de la consommation intérieure du musc dans l'extrême-orient de la Fédération de Russie et sur l'identification des voies empruntées par le commerce illicite vers les pays voisins (en particulier la Chine, la Corée du Nord et la Mongolie). Les résultats de l'étude devraient contribuer à une évaluation des effets de l'exploitation, du braconnage et du commerce illicite, et de la conservation du cerf porte-musc dans l'extrême-orient de la Fédération de Russie.
 22. L'étude conduite par le DEFRA sur les tortues marines dans les territoires britanniques d'outremer [*Turtles in the Caribbean Overseas Territories Project* (TCOT)] progresse bien et devrait faire l'objet d'un rapport fin 2004. Jusqu'à présent, l'équipe de recherche a facilité le prélèvement d'un grand nombre d'échantillons à Anguilla, aux îles Vierges britanniques, aux îles Caïmanes, à Montserrat et aux îles Turques-et-Caïques. Ces échantillons sont en cours d'analyse et ce travail sera terminé à temps pour établir le rapport final dans le délai imparti. Les partenaires du projet, tant britanniques que des territoires d'outremer, pourront prélever des échantillons au-delà de l'achèvement du TCOT (août 2004). Pour en savoir plus, consulter le site www.seaturtle.org/mtrg/projects/tcot.

23. Le DEFRA devrait avoir terminé le projet de recherche "*Plant Substances as Alternatives for Animal Products used in Traditional Chinese Medicine (TCM)*" fin 2004. Le but du projet est d'identifier les substances végétales qui pourraient être des substituts viables aux quatre espèces animales actuellement prépondérantes en médecine traditionnelle chinoise:
- le tigre (*Panthera tigris*) et toutes ses espèces;
 - l'ours noir d'Asie (*Ursus thibetanus*);
 - le rhinocéros noir (*Diceros bicornis*); et
 - le rhinocéros blanc [du nord et du sud (*Ceratotherium simum cottoni* et *C. S. simum*)].
24. L'objectif ici est d'identifier les composants chimiques actifs dérivés de ces espèces. Lorsqu'ils seront connus (ou lorsque les ingrédients actifs sont déjà connus), le but sera de trouver des substituts végétaux. Pour le DEFRA, les résultats obtenus permettront d'avoir à l'avenir une politique éclairée de promotion de produits de substitution remplaçant les espèces animales menacées utilisées en médecine traditionnelle chinoise, de contribuer à la conservation des espèces animales, et d'aider à l'application de la CITES concernant ces espèces, et de contribuer à faire avancer l'application de la résolution Conf. 10.19 (Rev. CoP12).

Questions d'application de la CITES dans la région

25. Le président du Groupe de travail sur le transport a été nommé à la tête de l'Association du transport des animaux (AATA).
26. Le Royaume-Uni a produit des versions révisées des Listes de la faune CITES avec indication de leur place dans les Annexes de la Commission européenne, règlements CITES [disponibles sur le site CITES du R.-U. (http://www.ukcites.gov.uk/intro/cites_species.htm) et dans les reports n^{os} 340-343 du JNCC]. Voir aussi la notification aux Parties n^o 2003/086.
27. L'OG et l'AS de l'Allemagne utilisent le système d'information scientifique pour la conservation internationale des espèces, mis au point par l'Agence fédérale pour la conservation de la nature (AFCN) comme important outil de référence pour traiter les aspects scientifiques et de gestion de la conservation des espèces. Il existe en anglais et en allemand et contient des informations complètes sur les espèces animales et végétales protégées avec des indications sur leur taxonomie, leur statut de protection et leur répartition géographique. Il fournit 85.000 groupes de données sur les espèces animales et végétales protégées. En 2001, pour la première fois, la base de données WISIA en ligne (www.wisia.de) a été mise à la disposition d'un large public comme service de l'AFCN.
28. A sa 49^e session (Genève, 2003), le Comité permanent a décidé que le Secrétariat conduirait une mission technique au Paraguay et dans les pays voisins pour évaluer la durabilité du commerce et fournir une assistance technique pour l'application de la Convention. A la demande du Secrétariat, l'Espagne a accepté d'appuyer la mission et lui a fourni 20.000 EUR et mis à sa disposition un membre de son AS. Lors des visites au Paraguay et en Argentine, cette personne n'a pas seulement été chargée des aspects scientifiques de la mission mais elle a aussi représenté le Groupe d'examen scientifique de la Commission européenne.
29. L'établissement d'un centre de sauvetage CITES à Prague (important point de passage dans l'Union européenne) est planifié. Il sera situé dans les jardins zoologiques et botaniques de Prague et bénéficiera de l'appui financier du Ministère de l'environnement et de la Maison municipale de Prague; son fonctionnement sera assuré par l'Inspection tchèque de l'environnement, le Service phytosanitaire et vétérinaire de l'Etat et l'Agence tchèque pour la conservation de la nature et la protection des paysages.

Activités de renforcement des capacités

30. A la 12^e session de la Conférence des Parties, deux espèces de papillons, *Atrophaneura jophon* et *A. pandiyana*, ont été inscrites à l'Annexe II. Des fiches d'identification ont été préparées et soumises au Secrétariat pour inclusion dans le manuel d'identification CITES.

31. Les représentants de l'OG de la Slovénie ont fait une conférence sur leur expérience de l'application de la CITES par une nouvelle Partie à l'Université internationale d'Andalousie, au quatrième cours de maîtrise sur la CITES.
32. La CITES est appliquée dans l'Union européenne par le règlement CE 338/97, qui inclut des mesures plus strictes que la CITES. Aux termes de ce règlement, un permis d'importation est requis pour toutes les espèces CITES de l'Annexe II. Depuis son entrée en vigueur, le Groupe d'examen scientifique de la CE a pris plus de 1300 décisions concernant la délivrance de permis d'importation pour plus de 600 espèces animales de divers pays d'origine (avis positifs et restrictions d'importation). Ces décisions figurent dans la base de données ZEET (www.zeet.de) en allemand. Cette base de données a été placée sur la page d'accueil de l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature, afin de répondre à une demande d'informations croissante émanant des importateurs, des possesseurs d'animaux de compagnie, des associations d'amateurs et autres groupes intéressés en Allemagne.
33. Les trois seules espèces de la famille *Lacertidae* (Reptilia) inscrites aux annexes CITES sont endémiques à l'Espagne; il s'agit de *Gallotia simonyi*, *Podarcis lilfordi* et *Podarcis pityusensis*. En novembre 2003, l'Espagne a envoyé au Secrétariat des informations pour les fiches du manuel d'identification avec des photos et une série de dessins originaux.
34. L'Espagne étudie actuellement la possibilité de traduire en espagnol les fiches du manuel d'identification qui n'existent pas encore dans cette langue. Le Secrétariat a envoyé à l'Espagne la liste des fiches à traduire et lorsqu'elle en aura évalué le coût, l'Espagne sera en mesure d'indiquer quand la traduction pourrait commencer.

Autres sujets touchant aux espèces animales CITES

35. L'AS de l'Allemagne a préparé des projets de propositions d'inscription à l'Annexe II de deux espèces de requins indigènes, *Squalus acanthias* et *Lamna nasus*. Il s'agit de deux espèces de poissons faisant l'objet d'une pêche commerciale et d'un commerce international, principalement pour leur chair.
36. La Slovénie a collaboré avec l'Espagne à la préparation d'une proposition d'inscription de *Lithophaga lithophaga* à l'Annexe II de la CITES. L'Espagne a fourni à la Slovénie un grand nombre d'informations sur la situation et le commerce de cette espèce. Il y a quelques années, l'Espagne a entamé des négociations pour inscrire l'espèce aux Annexes du règlement CITES de l'Union européenne; elle appuie vivement la proposition de la Slovénie.

Travail à faire avant la prochaine session du Comité pour les animaux

37. Il reste encore à établir pour le Comité pour les animaux, un répertoire de spécialistes similaire à celui préparé par le Comité pour les plantes.